



Succession et indivision entre 11 personnes

Par **sylvie26150**, le **13/09/2016** à **13:24**

bonjour

au deces de mon papa nous avons appris que nous etions en indivision sur une parcelle de 1970m2. Rien n'avait jamais ete fait et donc c'etait toujours au nom de ma grand mere paternelle decedee il y a 30 ans.

cette fratrie etait composee de 6 enfants, il reste aujourd'hui

2 enfants vivants

1 veuf avec son fils et sa fille

1 veuve avec sa fille

3 petits enfants

et ma maman veuve avec 3 enfants

le terrain est en train de se vendre la notaire nous a envoye les procurations le montant de tous les autres correspond bien a leur quote part.

seulement pour nous elle compte nous 3 + ma mere en heritiere

donc sans aucune envie de leser ma maman mais nous nous posons une question pourquoi elle serait heritiere et pas son autre belle soeur et son beau frere qui sont au meme titre qu'elle "des pieces rapportees) comme on dit vulgairement

je ne sais pas si je suis claire mais vue que cette notaire fait tout a la va vite nous nous demandons si elle ne se trompe pas

merci de votre reponse

cordialement

rostan sylvie

Par **janus2fr**, le **13/09/2016** à **13:35**

Bonjour,

[citation]2 enfants vivants

1 veuf avec son fils et sa fille

1 veuve avec sa fille

3 petits enfants

et ma maman veuve avec 3 enfants [/citation]

Vous ne detaillez pas assez pour que nous comprenions la situation.

Qui etait proprietaire a l'origine de cette parcelle ? Votre seule grand-mere ?

Ensuite, il faut suivre l'historique. Au decès de votre grand mere qui a herite (ou aurait du herite puisque rien n'a ete fait). Puis au fur et a mesure des decès des heritiers, qui a à

nouveau hérité de leurs parts.

Nous n'avons pas les éléments pour le faire...

[citation]seulement pour nous elle compte nous 3 + ma mere en heritiere [/citation]

Si votre père était, avant son décès, un des propriétaires de cette parcelle, ce sont aujourd'hui ses héritiers qui sont propriétaires de sa part. Donc votre mère, si elle a hérité de votre père (plusieurs cas possible à voir suivant qu'il y ait eu ou pas des dispositions particulières et le choix successoral de votre mère) fait bien partie des propriétaires actuels.

Par **sylvie26150**, le **13/09/2016** à **17:40**

la grand mere paternelle etait proprietaire a son deces il y a 30 ans les 6 enfants ne se sont pas entendus pour vendre cette parcelle qui est donc tombées dans l'indivision seulement au fil des ans 4 d'entre eux sont decedés ce terrain n'a jamais ete mis en evidence et rien n'a toujours ete fait c'est au deces de mon papa que nous avons parlé de ce terrain , la notaire a donc fait des recherches et la nous sommes sur le point de le vendre elle a calculé les quote part de chacun

donc tous les enfants dont le parent concerné est decédé heritent a la vente il n'y a que nous ou nous les 3 enfants heritons aussi mais ma maman aussi alors qu'il reste une autre belle soeur et un beau frere .

donc avec mes cousins on se questionnait si c'etait normal ou une erreur